

BAREME DE COTISATION 2024

I – COTISATION DE BASE COMPRENANT L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR VOS BOIS

Surface	Cotisation 2024
0 à 10 ha	25,00 €
10,01 à 20 ha	35,00 €
20,01 à 50 ha	45,00 €
50,01 à 100 ha	70,00 €
100,01 à 150 ha	110,00 €
150,01 à 200 ha	120,00 €
200,01 à 300 ha	180,00 €
+ de 300 ha	180,00 + 0,5 €/ha suppl.

Ce barème comprend la couverture en responsabilité civile pour la propriété forestière.

Nota : Toute minoration des surfaces forestières déclarées entraîne, soit la nullité, soit la réduction de l'indemnité qui lui serait due par l'assureur en cas de sinistre.

II – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR VOS ETANGS

Description	Cotisation 2024
de 0,01 à 1,00 ha	Compris dans l'assurance RC Forêts
1,01 à 2,00 ha	Forfait 15,00 €
2,01 à 5,00 ha	Forfait 30,00 €
5,01 à 10,00 ha	Forfait 45,00 €

III – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR VOS ANNEXES IMMOBILIERES

Description	Cotisation 2024
Annexes immobilières dont la surface au sol est inférieure à 100 m ²	Compris dans l'assurance RC Forêts
Pavillon de chasse (> 100 m ² au sol)	Forfait 24,00 €
Vieux moulin à eau ou à vent (> 100 m ² au sol)	
Ruines de château (> 100 m ² au sol)	
Bâtiment industriel ou agricole désaffecté (> 100 m ² au sol)	
Carrière non exploitée (> 100 m ² au sol)	
Autre (ex : palombière, puits...) (> 100 m ² au sol)	

IV - FRANCHISE PAR EVENEMENT GARANTI : 500 € par sinistre